

## **NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU BUDGET PRIMITIF 2018- BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Cette note de synthèse présente pour Le compte administratif 2017 et le budget 2018 à venir :

- les résultats de l'année 2017,
- le prix de l'eau,
- le personnel,
- partenariat AQUI'Brie,
- la situation financière (dette),
- les travaux effectués en 2017,
- les travaux prévus pour l'année 2018.

### **1) Résultats 2017 :**

Pour l'année 2017, le résultat d'exercice du fonctionnement devrait être de 407 921,16€ en ce compris le résultat antérieur 2016 reporté; celui de l'investissement, y compris les restes à réaliser (RAR) présente un déficit de 200 456,93€. le tout présente un résultat de 207 464,23€.

### **2) Prix de l'eau :**

On relèvera une stabilité du prix de l'eau pour 2018.

Pour rappel :

La redevance à destination du délégataire s'élève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1,1588€HT/m<sup>3</sup>.

La redevance communale s'établit à hauteur de 0,7004€HT/m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce qui représente un total de redevance de 1,8592€HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **3) Personnel :**

Un agent à mi temps eau et à mi temps assainissement ainsi que deux agents à 1/3 temps eau et assainissement, relevant de la masse salariale communale, prennent en charge le suivi des dossiers tant sur le plan administratif que sur le plan technique .Leur salaire fait donc l'objet d'une refacturation sur le budget concerné.

### **4) AQUI'Brie:**

Pour rappel, au conseil municipal du 28 septembre 2015, il a été accepté la signature du contrat d'animation des captages Grenelle de Nangis sur le territoire « Ancoeur » de 2016-2018.

La dépense afférente à 2018 s'élève à 133 052€ dont 59 000€ se rapportent aux expertises agricoles et les 74 052€ de surplus au volet animation.

Cette dépense est compensée par une subvention de l'AESN à hauteur de 80 % soit 106 442€.

## **5) Dette :**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 373 441,74€. Il se décompose de la façon suivante :

- 360 521,74€ d'emprunt auprès de la caisse Française de financement local (aux droits de l'ex établissement financier DEXIA)
- 12 920,00€ d'aide de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) c'est à dire prêt à taux zéro.

Les emprunts sont tous classés selon la charte Gysler en A1 (taux fixe simple, emprunts non structurés).

L'annuité de la dette en 2018 s'élève à 46 768,53€ ventilé en capital pour 30 913,60€ et en intérêts pour 15 854,93€.

Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2017 pour le financement des schémas directeurs. Celui-ci ayant été assuré par une subvention de l'AESN et les fonds propres du budget annexe .

## **6) Travaux 2017 :**

Des travaux ont été réalisés en 2017 à savoir:

- le lancement du schéma directeur,
- la fin des branchements plomb.

**7) Pour 2018** la poursuite de l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux est prévue soit :

- réaliser les travaux de maillage du réseau nord,
- poursuivre le schéma directeur.

leur financement sera assuré par:

- les fonds propres du budget annexe,
- des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN),